

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 1

Séance du 11 Juin 2020 à 18 Heures

L'an deux mille vingt, le onze du mois de Juin, à dix-huit heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Montaignut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 03 Juin 2020

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – René POUILLE -Eliane VIALLOU – Jean-Jacques BEAUMONT - Emilie BOUSCAVERT – Claudette CHAMPOMMIER - Georges L'HOSTE.

Absents Excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Christelle CHAMPOMMIER.

ORDRE DU JOUR

1 - Désignation d'un(e) Vice-Président(e).

En application de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre communal d'Action Sociale décide d'élire par 9 voix pour Monsieur René POUILLE en qualité de Vice-Président.

Délibération

2 - Secours d'urgence aux personnes nécessiteuses.

Le Centre Communal d'Action sociale décide de désigner 3 Délégués à la sous-commission secours d'urgence.

Sont désignés par 9 voix pour :

- Monsieur René POUILLE
- Madame Emilie BOUSCAVERT
- Madame Martine CONSTANT

Délibération

3 - Vote du Compte Administratif 2019.

Après désignation à l'unanimité de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU en qualité de Président, le Compte Administratif 2019 est voté par 9 voix pour, Madame Claire LEMPEREUR Présidente sortante n'étant plus membre du Conseil d'Administration.

- Recettes 2019	7 785.71 €
- Dépenses 2019	10 236.53 €
- Déficit 2019	2 450.82 €
- Excédent 2018	11 059.29 €
- Excédent global 2019	8 608.47 €

Délibération

4 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Année 2019.

Le Comité :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare par 9 voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération

5 - Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Les membres du C.C.A.S après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2019 :

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

- Recettes 2019	7 785.71 €
- Dépenses 2019	10 236.53 €

- Déficit 2019	2 450.82 €
- Excédent 2018	11 059.29 €
- Excédent global 2019	8 608.47 €

Décide d'affecter le résultat cumulé comme suit par 9 voix pour.

Report excédentaire de 8 608.47 € au Compte 002 du Budget 2020.

Délibération

6 - Vote du Budget 2020.

Le Budget 2020 du C.C.A.S. est voté par 9 voix pour.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 18 780.00 €

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

-Le registre nominatif Canicule et COVID 19 sera préparé et présenté à la prochaine réunion du CCAS.

-Le devis des fournitures scolaires pourrait être présenté et adopté en réunion du CCAS (et par conséquent sur le même budget).

-Lecture des bénéficiaires de la prestation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) (Conseils Départementaux 63/03).

-EHPAD Jean-Paul TOUCAS : courrier du 20 avril 2020 sur la situation sanitaire des résidents et dans les services.

-Lecture de la liste des bénéficiaires de l'Allocation Logement (Conseil Départemental 63).

-Préfecture : familles d'accueil (vacances détentes).